



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 7^e jour du mois de **novembre** de l'an **2022**, à **19 h**, au bureau municipal, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Adrien Beaudoin, conseiller
M. Joël Nadeau, conseiller
Mme Martine Lanctôt, conseillère

Absence :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 02 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2022-11-208

1.1 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé Enzo Marceau
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE le point 3.7 « Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources – Demande de commandite » soit retiré de l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Octobre 2022
- 3.2. Journal de facturation – Octobre 2022
- 3.3. Renouvellement du bail pour le local de la Fabrique de la Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie dans le Centre Le Camillois
- 3.4. Calendrier 2023 des séances du conseil municipal
- 3.5. Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – Participation financière 2023
- 3.6. Centre de l'éducation des adultes de Val-des-Sources – Demande de commandite
- ~~3.7. Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources – Demande de commandite~~

4. LÉGISLATION

- 4.1. Adoption du Règlement 2022-11 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE » édition 2023 – 2025
- 4.2. Adoption du Règlement 2022-12 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE programme rénovation » édition 2023 – 2025



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET
6. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 6.1. TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux
7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 7.1. Renouvellement de l'entente avec Waste Management pour la disposition des déchets
 - 7.2. Renouvellement de l'entente avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1. Liste des permis émis du mois d'octobre 2022
 - 8.2. Participation au Forum de Vision attractivité
9. LOISIRS ET CULTURE – AUCUN SUJET
10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
11. CORRESPONDANCE
 - 11.1. Copie de la correspondance
12. VARIA
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2022-11-209

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

*Il est proposé par Joël Nadeau
Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

M. JACQUES PROULX

Question sur la gestion des cours d'eau.

3 Administration générale et financement

2022-11-210

3.1 Adoption des comptes à payer – Octobre 2022

*Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Martine Lanctôt
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*



QUE la greffière-trésorière soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 8 octobre au 3 novembre 2022 au montant de cent vingt-neuf mille huit cent vingt-sept dollars et quarante-deux cents (129 827,42 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Octobre 2022

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois d'octobre 2022.

2022-11-211

3.3 Renouvellement du bail avec la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie dans le Centre Le Camillois

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie loue un espace de bureau dans le Centre Le Camillois;

CONSIDÉRANT QUE le bail vient à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette location est de cent dollars (100 \$) par mois;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie souhaite louer cet espace pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de nommer des signataires pour le renouvellement de ce bail;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite débiter une réflexion sur l'optimisation des espaces au Centre Le Camillois;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil autorise le renouvellement de ce bail pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

QUE le conseil nomme M. Philippe Pagé, maire et Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le renouvellement de ce bail, le cas échéant, avec les modalités déterminées entre les deux parties.

QUE le conseil municipal amorce une réflexion avec la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie concernant l'occupation du lieu afin d'optimiser les espaces du Centre Le Camillois.

ADOPTÉE

2022-11-212

3.4 Calendrier 2023 des séances du conseil municipal

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Enzo Marceau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le calendrier des séances du conseil municipal 2023 suivant :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

Séance
16 janvier 2023
6 février 2023
6 mars 2023
3 avril 2023
1 ^{er} mai 2023
5 juin 2023
3 juillet 2023
14 août 2023
11 septembre 2023
2 octobre 2023
6 novembre 2023
4 décembre 2023

QUE l'heure des séances ordinaires du conseil municipal soit 19 h et que le lieu des séances soit le bureau municipal, situé au 85, rue Desrivères.

ADOPTÉE

2022-11-213

3.5 Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – Participation financière 2023

CONSIDÉRANT QUE le programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi apporte plus d'emplois étudiants dans la région;

CONSIDÉRANT QU'il aide les jeunes à acquérir de l'expérience et donne un bon départ sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QU'il favorise le réseautage des jeunes avec les employeurs de la région et valorise l'emploi étudiant;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Christiane Bonneau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille participe financièrement en accordant un montant de mille dollars (1 000 \$) à Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour l'année 2023.

QUE ce montant soit pris dans le budget d'opération 2023 de la Municipalité.

ADOPTÉE

2022-11-214

3.6 Centre de l'éducation des adultes de Val-des-Sources – Demande de commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue du Centre d'éducation des adultes des Sommets;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse une somme de cinquante dollars (50 \$) au Centre d'éducation des adultes de Val-des-Sources.

ADOPTÉE



**3.7 Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources (CCES) –
Demande de commandite**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4 LÉGISLATION

2022-11-215

**4.1 Adoption du Règlement 2022-11 établissant le programme de
subventions « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE » édition
2023 – 2025**

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire renouveler son programme de subventions pour la construction d'habitations écologiques et durables;

ATTENDU QUE par application des dispositions de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité du canton de Saint-Camille peut mettre en place un programme de subventions à des fins d'amélioration du bien-être de sa population;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a prévu une somme maximale de dix mille dollars (10 000 \$) par année, durant trois (3) ans, soit de 2023 à 2025, aux fins de verser des subventions pour la construction et la rénovation d'habitations écologiques et durables;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par le conseiller **M. Pierre Bellerose** lors de la séance du conseil tenue le 17 octobre 2022 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 *du Code municipal*;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné tel que déposé aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

2022-11-216

**4.2 Adoption du Règlement 2022-12 établissant le programme de
subventions « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE programme
rénovation » édition 2023 – 2025**

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire renouveler son programme de subventions pour la rénovation durable des habitations de son territoire;

ATTENDU QUE par application des dispositions de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité du canton de Saint-Camille peut mettre en place un



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

programme de subventions à des fins d'amélioration du bien-être de sa population;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a prévu une somme maximale de dix mille dollars (10 000 \$) par année, durant trois (3) ans, soit de 2023 à 2025, aux fins de verser des subventions pour la construction et la rénovation d'habitations écologiques et durables;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par le conseiller M. Pierre Bellerose lors de la séance du 17 octobre 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné tel que déposé aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2022-11-217

6.1 TECQ 2019 – 2023 – Programmation de travaux

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

***Il est proposé par Joël Nadeau
Appuyé par Martine Lanctôt
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes,



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2023.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2022-11-218

7.1 Renouvellement de l'entente avec Waste Management pour la disposition des déchets

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a une entente avec Waste Management pour la disposition des ordures;

CONSIDÉRANT QUE l'entente doit être renouvelée;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle l'entente avec Waste Management pour la disposition de ses déchets au prix de soixante-quatorze dollars et cinquante-huit cents (74,58 \$) la tonne métrique plus la redevance de trente dollars (30,00 \$), taxes en sus.

QUE Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer cette entente au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2022-11-219

7.2 Renouvellement de l'entente avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit renouveler son contrat avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost en 2023;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l'entente pour la disposition du compost avec Englobe – GSI Environnement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, au prix de soixante-quinze dollars (75,00 \$) par tonne métrique.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer ladite entente avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'octobre 2022

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois d'octobre 2022.

2022-11-220

8.2 Participation au forum de Vision attractivité

CONSIDÉRANT QUE Vision attractivité travaillent de concert, avec les neuf (9) territoires des Cantons-de-l'Est, à l'élaboration d'une vision commune en matière d'attractivité qui permettra à la région de demeurer vivante, attractive et dynamique dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre et de dévitalisation de certains milieux;

CONSIDÉRANT QUE Vision attractivité organise un forum qui portera sur l'état de la situation post pandémie et ses effets en matière d'attractivité;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce forum, des sujets tels que le logement et l'habitation, la main-d'œuvre et le recrutement, la cohabitation entre les néoruraux et les locaux, etc. seront abordés;

CONSIDÉRANT QUE les sujets abordés sont tous des enjeux présents dans les municipalités locales;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le maire, M. Philippe Pagé, a participé à ce forum qui se tiendra le 2 février 2023, à Magog, au coût de quatre-vingt-quatre dollars et soixante-deux cents (84,62 \$), taxes incluses.

QUE les autres membres du conseil municipal sont invités à communiquer avec la direction générale s'ils souhaitent participer.



QUE les frais inhérents soient remboursés sous présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE – AUCUN SUJET

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

MME HUGUETTE JARRET

Information sur le départ d'un aîné.

Commentaires sur les services de l'aide à domicile pour la ressource en entretien ménager (REM).

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux élus.es.

12 VARIA

2022-11-221

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Bellerose

Et appuyer Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente séance soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire